

222C1435  
FR0013447729-FS0423

9 juin 2022

**Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**VERALLIA**  
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 9 juin 2022, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 juin 2022, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations SA<sup>1</sup> et des sociétés CDC Croissance<sup>2</sup>, CNP Assurances<sup>2</sup> et LBP Prévoyance<sup>2</sup> qu'elle contrôle, le seuil de 10% du capital de la société VERALLIA et détenir, indirectement, 12 728 450 actions VERALLIA représentant 21 589 989 droits de vote, soit 10,41% du capital et 15,74% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA <sup>1</sup>	9 189 887	7,51	18 051 426	13,16
CDC Croissance <sup>2</sup>	1 877 315	1,54	1 877 315	1,37
CNP Assurances <sup>2</sup>	1 636 798	1,34	1 636 798	1,19
LBP Prévoyance <sup>2</sup>	24 450	0,02	24 450	0,02
<b>Total CDC</b>	<b>12 728 450</b>	<b>10,41</b>	<b>21 589 989</b>	<b>15,74</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une réception d'actions VERALLIA à titre de collatéral par CNP Assurances.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La CDC, qui a franchi indirectement le seuil de 10% du capital de la société VERALLIA, déclare les intentions suivantes :

- le franchissement en hausse à titre indirect par la CDC du seuil de 10% du capital de la société VERALLIA résulte de titres reçus par CNP Assurances à titre de collatéral ;
- la CDC n'a conclu aucun accord d'actionnaires avec un tiers, constitutif d'une action de concert ;
- la CDC envisage d'acquérir ou de céder, en fonction des conditions de marché et de façon non significative, des titres VERALLIA ;
- elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de VERALLIA ;

<sup>1</sup> Contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>2</sup> Contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 122 289 183 actions représentant 137 188 910 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- elle n'envisage pas de mettre en œuvre une quelconque stratégie vis-à-vis de VERALLIA, ni aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
  - elle n'est pas partie à des accords et instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
  - elle n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de VERALLIA ;
  - elle n'envisage pas de demander la nomination d'administrateurs. »
-